

<i>Séance ordinaire du 4 septembre 2018</i>	
2018-09-332	<i>Ouverture de la séance</i> _____ 2
2018-09-333	<i>Adoption de l'ordre du jour</i> _____ 2
2018-09-334	<i>Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 août 2018 et de la séance extraordinaire du 27 août 2018</i> _____ 4
2018-09-335	<i>Nomination des préposés aux constats d'infraction pour l'application des règlements municipaux pendant la période du Festival Western édition 2018</i> _____ 4
2018-09-336	<i>Résolution d'adoption du plan de mesures d'urgence événementiel spécifique au Festival Western de Saint-Tite</i> _____ 5
2018-09-337	<i>Résolution autorisant la signature d'une entente avec Croquettes &amp; Paillettes (Nataly Rémillard et Étienne Brunelle) concernant les animaux retrouvés pendant la période du Festival Western 2018</i> _____ 5
2018-09-338	<i>Résolution mandatant M. Louis Veillette pour procéder à l'implantation d'un système téléphonique, au coût de 600 \$</i> _____ 5
2018-09-339	<i>Adoption de la Politique de gestion des plaintes de la Ville de Saint-Tite</i> _____ 6
2018-09-340	<i>Adoption de la Politique sur le harcèlement psychologique et sexuel de la Ville de Saint-Tite</i> _____ 6
2018-09-341	<i>Résolution autorisant l'embauche de Messieurs Jean-Pierre Thibeault, Alain Côté et Pierre Gélinas, pour représenter la Ville de Saint-Tite au poste de commandement unifié de la Sûreté du Québec, pendant la période du Festival Western 2018</i> _____ 6
2018-09-342	<i>Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1290, 8<sup>e</sup> avenue (Lac Pierre-Paul)</i> _____ 7
2018-09-343	<i>Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1230, 7<sup>e</sup> avenue (Lac Pierre-Paul)</i> _____ 8
2018-09-344	<i>Résolution d'approbation de la liste des déboursés du 1<sup>er</sup> au 31 août 2018 au montant de 438 194.20 \$</i> _____ 9
	<i>Correspondance</i> _____ 9
	<i>Affaires nouvelles</i> _____ 9
2018-09-345	<i>Résolution autorisant le versement d'un montant de 200 \$ à Opération Nez Rouge afin de lui permettre d'offrir le service de accompagnements du 30 novembre au 31 décembre 2018</i> _____ 10
2018-09-346	<i>Résolution autorisant le versement d'un montant de 250 \$ à Par'enfants au cœur de nos actions pour son projet « Familles à l'honneur 2019 »</i> _____ 10
2018-09-347	<i>Résolution autorisant le versement d'un montant de 250 \$ à la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (TCMFM) pour les prix et le Gala Mauriciennes d'influence 2019</i> _____ 11
	<i>Période de questions</i> _____ 10
2018-09-348	<i>Levée de la séance</i> _____ 11

Procès-verbal de la séance ordinaire  
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite  
tenue le mardi 4 septembre 2018 à 20 h  
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville  
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :     Mme Annie Pronovost         maire  
                          Mme Marie-Andrée Trudel     conseillère municipale  
                          Mme Martine St-Amant        conseillère municipale  
                          M. Gilles Damphousse        conseiller municipal  
                          Mme Sonia Richard          conseillère municipale  
                          M. Gaétan Tessier            conseiller municipal  
                          Mme Marie-Ève Tremblay     conseillère municipale  
                          M. François Monfette        directeur général  
                          Me Julie Marchand          greffière

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme Annie Pronovost, mairesse.

**2018-09-332**     **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère,  
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,  
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

**2018-09-333**     **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,  
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,  
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance, d'y ajouter les points 14 a), 14 b) et 14 c) et d'adopter l'ordre du jour ainsi modifié :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 août 2018 et de la séance extraordinaire du 27 août 2018;
4. Administration - Direction générale :
  - 4.1 Nomination des préposés aux constats d'infraction pour l'application des règlements municipaux durant la période du Festival Western édition 2018;
  - 4.2 Résolution d'adoption du plan de mesures d'urgence événementiel spécifique au Festival Western de Saint-Tite;
  - 4.3 Résolution autorisant la signature d'une entente avec Croquettes & Paillettes (Nataly Rémillard et Étienne Brunelle) concernant les animaux retrouvés pendant la période du Festival Western 2018;
  - 4.4 Résolution mandatant M. Louis Veillette pour procéder à l'implantation d'un système téléphonique, au coût de 600 \$;
  - 4.5 Adoption de la politique de gestion des plaintes de la Ville de Saint-Tite;

- 4.6 Adoption de la politique sur le harcèlement psychologique et sexuel de la Ville de Saint-Tite;
5. Greffé :
  - 5.1 Aucun point.
6. Loisirs et culture  
Aucun point.
7. Ressources humaines :
  - 7.1 Résolution autorisant l'embauche de Messieurs Jean-Pierre Thibeault, Alain Côté et Pierre Gélinas, pour représenter la Ville de Saint-Tite au poste de commandement unifié de la Sûreté du Québec, pendant la période du Festival Western 2018;
8. Transport, hygiène du milieu, travaux publics :
  - 8.1 Aucun point.
9. Urbanisme et développement du territoire :
  - 9.1 Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1290, 8<sup>e</sup> avenue (Lac Pierre-Paul);
  - 9.2 Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1230, 7<sup>e</sup> avenue (Lac Pierre-Paul);
10. Gestion des eaux :  
Aucun point.
11. Autres sujets :
  - 11.1 Aucun point.
12. Résolution d'approbation de la liste des déboursés du 1<sup>er</sup> au 31 août 2018 au montant de 438 194.20 \$;
13. Correspondance;
14. Affaires nouvelles;
  - a) Résolution autorisant le versement d'un montant de 200 \$ à Opération Nez Rouge afin de lui permettre d'offrir le service de raccompagnements du 30 novembre au 31 décembre 2018;
  - b) Résolution autorisant le versement d'un montant de 250 \$ à Par'enfants au cœur de nos actions pour son projet « Familles à l'honneur 2019 »;
  - c) Résolution autorisant le versement d'un montant de 250 \$ à la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (TCMFM) pour les prix et le Gala Mauriciennes d'influence 2019;
15. Période de questions;
16. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

**2018-09-334**      **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AOÛT 2018**

Il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère,  
appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère,  
et résolu :

De dispenser la greffière de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 août 2018 et de la séance extraordinaire du 27 août 2018 tels que reçus par les membres du conseil avant la présente séance, ainsi que de les accepter tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

**ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE**

**2018-09-335**      **NOMINATION DES PRÉPOSÉS AUX CONSTATS D'INFRACTION POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX PENDANT LA PÉRIODE DU FESTIVAL WESTERN ÉDITION 2018**

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés à la Ville de Saint-Tite, notamment en vertu de la Loi concernant la Ville de Saint-Tite (projet de Loi 208 privé), la *Loi sur les compétences municipales* et la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil, du règlement numéro 413-2017 relatif à l'administration et à la gestion de l'événement spécial : Festival Western de Saint-Tite et de ses amendements;

CONSIDÉRANT que les activités du 51<sup>e</sup> Festival western de St-Tite auront lieu du 7 au 16 septembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de la *Loi sur les compétences municipales*, le conseil peut nommer par voie de résolution les préposés aux constats d'infraction pour l'application des règlements municipaux durant la période du Festival Western, et plus précisément le Règlement numéro 413-2017 et ses amendements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère,  
appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère,  
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite nomme les personnes mentionnées dans la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante (annexe A) comme si elle était ici au long reproduite, à titre de préposés aux constats d'infraction affectés à l'application des règlements municipaux, et plus précisément le Règlement numéro 413-2017 relatif à l'administration et à la gestion de l'événement spécial : Festival Western de Saint-Tite et ses amendements.

Adoptée à l'unanimité

**2018-09-336**     **RÉSOLUTION D'ADOPTION DU PLAN DE MESURES D'URGENCE ÉVÉNEMENTIEL SPÉCIFIQUE AU FESTIVAL WESTERN DE SAINT-TITE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite a pris un nouveau virage de sécurité événementielle;

CONSIDÉRANT QUE M. Yves Gaudreault, coordonnateur-adjoint à la sécurité civile a préparé un plan de mesures d'urgence spécifique pour l'événement Festival Western;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour la Ville de Saint-Tite de se doter d'un tel plan;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte le plan de mesures d'urgence événementiel spécifique au Festival Western préparé par M. Yves Gaudreault, coordonnateur-adjoint à la sécurité civile.

Adoptée à l'unanimité

**2018-09-337**     **RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC CROQUETTES & PAILLETES (NATALY RÉMILLARD ET ÉTIENNE BRUNELLE) CONCERNANT LES ANIMAUX RETROUVÉS PENDANT LA PÉRIODE DU FESTIVAL WESTERN 2018**

CONSIDÉRANT QUE pendant la période du Festival Western, des animaux sont perdus ou errants et qu'il est nécessaire de les accueillir;

CONSIDÉRANT QUE Croquettes & Paillettes (Nataly Rémillard et Étienne Brunelle) nous a proposé de recueillir les animaux;

CONSIDÉRANT QUE les frais de cueillette (25 \$), les frais de déplacement (25 \$) et les frais d'hébergement (15 \$/jour) seront à la charge du propriétaire de l'animal;

CONSIDÉRANT QUE si l'animal n'est pas réclamé dans les cinq (5) jours, les frais de déplacement (25 \$), d'accueil (20 \$) et d'hébergement (75 \$) seront facturés à la Ville de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite mandate Croquettes & Paillettes (Nataly Rémillard et Étienne Brunelle) de procéder à la récupération des animaux retrouvés pendant la période du Festival Western 2018.

Adoptée à l'unanimité

**2018-09-338**     **RÉSOLUTION MANDATANT M. LOUIS VEILLETTE POUR PROCÉDER À L'IMPLANTATION D'UN SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE, AU COÛT DE 600 \$**

CONSIDÉRANT QUE le boulevard St-Joseph (route 159) sera fermé à la circulation pendant le Festival Western avec certaines heures d'ouverture;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'informer la population et les visiteurs lors de la fermeture ou de l'ouverture de celui-ci, par un système téléphonique (ligne info-circulation);

CONSIDÉRANT l'offre de services de M. Louis Veillette pour procéder à l'implantation d'un tel système, au coût de 600 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite mandate M. Louis Veillette, pour procéder à l'implantation d'un système téléphonique, au coût de 600 \$.

Adoptée à l'unanimité

**2018-09-339**     **ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES PLAINTES DE LA VILLE DE SAINT-TITE**

Il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte la Politique de gestion des plaintes de la Ville de Saint-Tite.

Adoptée à l'unanimité

**2018-09-340**     **ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE ET SEXUEL DE LA VILLE DE SAINT-TITE**

Il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte la Politique sur le harcèlement psychologique et sexuel de la Ville de Saint-Tite.

Adoptée à l'unanimité

**RESSOURCES HUMAINES**

**2018-09-341**     **RÉSOLUTION AUTORISANT L'EMBAUCHE DE MESSIEURS JEAN-PIERRE THIBEAULT, ALAIN CÔTÉ ET PIERRE GÉLINAS, POUR REPRÉSENTER LA VILLE DE SAINT-TITE AU POSTE DE COMMANDEMENT UNIFIÉ DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, PENDANT LA PÉRIODE DU FESTIVAL WESTERN 2018**

CONSIDÉRANT QU'un poste de commandement unifié a été mis en place par la Sûreté du Québec, en partenariat avec la Ville de Saint-Tite et l'organisation du Festival Western, pour l'événement du Festival Western 2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu lieu de procéder à l'embauche de trois personnes pour représenter la Ville de Saint-Tite à ce poste de commandement;

CONSIDÉRANT QUE Messieurs Jean-Pierre Thibeault, Alain Côté et Pierre Gélinas ont les compétences et l'expérience nécessaires pour y travailler;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, et résolu :

QUE Messieurs Jean-Pierre Thibeault, Alain Côté et Pierre Gélinas soient embauchés pour travailler au poste de commandement unifié durant la période du Festival Western 2018.

Adoptée à l'unanimité

## **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

### **2018-09-342 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1290, 8<sup>E</sup> AVENUE (LAC PIERRE-PAUL)**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée au service d'urbanisme le 8 août 2018 concernant la construction d'un bâtiment secondaire détaché dans les marges de recul avant;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été affiché au bureau de la municipalité en date du 9 août 2018 et publié dans le journal l'Hebdo du Saint-Maurice en date du 15 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions réglementaires non respectées sont des normes relatives au règlement de zonage et ne touchent pas les usages ou la densité d'occupation au sol;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est situé dans la zone 41-Va;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser la construction d'un bâtiment secondaire détaché à une distance de 1,5 mètre des deux limites de propriété avant, soit une dérogation de 6,1 mètres chacune;

CONSIDÉRANT QUE le garage projeté serait situé dans le triangle de visibilité qui est une norme de sécurité pour les utilisateurs du chemin;

CONSIDÉRANT QU'un technologue a réalisé un relevé terrain le 31 août 2018 afin de déterminer le type et l'emplacement de la nouvelle installation septique;

CONSIDÉRANT QUE l'installation septique doit être installée à l'endroit privilégié initialement pour la construction du garage;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires démoliront le bâtiment principal actuel pour reconstruire une nouvelle résidence en la rapprochant de la marge de recul avant afin de s'éloigner du lac et de respecter la bande de protection riveraine;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du terrain est sur droits acquis, en étant inférieure à 4 000 mètres carrés, laissant moins d'espace pour la construction d'un bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'il ne s'agit pas d'un emplacement ayant un potentiel de circulation important et qu'il ne pourrait y avoir une densité d'habitations à cet endroit puisqu'il s'agit d'un secteur non desservi par les services d'aqueduc et d'égout en plus d'être autour du lac Pierre-Paul;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Sonia Richard, conseillère,

et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise en partie la dérogation mineure, soit :

- D'autoriser la construction d'un bâtiment secondaire détaché, mais en dehors du triangle de visibilité et à une distance de 3,048 mètres (10 pieds) de la limite avant donnant sur la 8e avenue.

Adoptée à l'unanimité

**2018-09-343    DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1230, 7<sup>E</sup> AVENUE (LAC PIERRE-PAUL)**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée au service d'urbanisme le 9 août 2018 concernant l'aliénation de terrains afin de régulariser des constructions existantes;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été affiché au bureau de la municipalité en date du 9 août 2018 et publié dans le journal l'Hebdo du Saint-Maurice en date du 15 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions réglementaires non respectées sont des normes relatives au règlement de lotissement et ne touchent pas les usages ou la densité d'occupation au sol;

CONSIDÉRANT QUE l'application stricte du règlement de lotissement cause un préjudice sérieux au demandeur puisqu'advenant un refus, il ne pourrait y avoir un échange de terrains permettant de régulariser la localisation du champ d'épuration du voisin sur son terrain;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est situé dans la zone 41-Va;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot 4 444 670 afin que soit conforme la superficie à 3 708,6 mètres carrés, soit une dérogation de 291,4 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot 4 444 670 afin que soit conforme la largeur résiduelle à 30,41 mètres, soit une dérogation de 14,59 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé rend conforme l'implantation de l'installation septique située au 1220, 7e avenue ainsi qu'une partie du garage situé au 1210, chemin de la Pisciculture;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à agrandir la superficie de 2 terrains bâtis ce qui n'engendra pas la construction de nouveaux bâtiments principaux;

CONSIDÉRANT QUE le comité tient à ce que les droits acquis des trois propriétés quant à leur dérogation au règlement de lotissement soient protégés et préservés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Tite;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la dérogation mineure, soit :

- Autorise le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot 4 444 670 afin que soit conforme la superficie à 3 708,6 mètres carrés, soit une dérogation de 291,4 mètres carrés.
- Autorise le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot 4 444 670 afin que soit conforme la largeur résiduelle à 30,41 mètres, soit une dérogation de 14,59 mètres.

Adoptée à l'unanimité

**2018-09-344** **RÉSOLUTION D'APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU 1<sup>ER</sup> AU 31 AOÛT 2018 AU MONTANT DE 438 194.20 \$**

CONSIDÉRANT QUE pour l'approbation de la liste des déboursés du 1<sup>er</sup> au 31 août 2018, chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE la liste des déboursés au montant de quatre cent trente-huit mille cent quatre-vingt-quatorze dollars et vingt cents (438 194.20 \$) soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

**CORRESPONDANCE**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2018-09-345** **RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UN MONTANT DE 200 \$ À OPÉRATION NEZ ROUGE AFIN DE LUI PERMETTRE D'OFFRIR LE SERVICE DE RACCOMPAGNEMENTS DU 30 NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2018**

CONSIDÉRANT QU'Opération Nez Rouge Mékinac reprendra du service du 30 novembre au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles de l'organisme Opération Nez Rouge comptent sur l'appui financier de la Ville de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Richard, conseillère, appuyé par Mme Martine St-Amant, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière de 200\$ à Opération Nez-Rouge Mékinac pour ses activités de raccompagnements 2018.

Adoptée à l'unanimité

**2018-09-346** **RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UN MONTANT DE 250 \$ À PAR'ENFANTS AU CŒUR DE NOS ACTIONS POUR SON PROJET « FAMILLES À L'HONNEUR 2019 »**

CONSIDÉRANT QUE Par'enfants au cœur de nos actions a déposé une demande d'aide financière auprès de la Ville de Saint-Tite pour la conception de son calendrier des « Familles à l'honneur 2019 »;

CONSIDÉRANT QUE Par'enfants au cœur de nos actions est un regroupement local de partenaires mobilisés qui travaillent ensemble afin de favoriser le développement global des enfants sur le territoire de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier se veut une mise en valeur des familles gagnantes et participantes provenant du territoire de Mékinac;

CONSIDÉRANT QUE Par'enfants au cœur de nos actions offre un plan de visibilité à la Ville afin d'appuyer la cause des familles de la MRC de Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'un montant de 250 \$ à Par'enfants au cœur de nos actions pour la conception de son calendrier « Familles à l'honneur 2019 ».

Adoptée à l'unanimité

**2018-09-347**

**RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UN MONTANT DE 250 \$ À LA TABLE DE CONCERTATION DU MOUVEMENT DES FEMMES DE LA MAURICIE (TCMFM) POUR LES PRIX ET LE GALA MAURICIENNES D'INFLUENCE 2019**

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (TCMFM) a déposé une demande de partenariat auprès de la Ville de Saint-Tite pour les prix et le Gala *Mauriciennes d'influence* 2019;

CONSIDÉRANT QUE la TCMFM œuvre depuis plus de 30 ans à l'amélioration des conditions de vie des femmes de la région;

CONSIDÉRANT QUE le projet *Mauriciennes d'influence* fêtera ses 20 ans en 2019 et a pour objectif de favoriser la participation citoyenne des femmes et ce, de manière à accroître la représentation féminine au sein des instances décisionnelles de la région;

CONSIDÉRANT QUE la TCMFM a déposé un plan de commandite à la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Martine St-Amant, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'un montant de 250 \$ à la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (Partenaire bronze) pour les prix et le Gala *Mauriciennes d'influence* 2019.

Adoptée à l'unanimité

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2018-09-348**    **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,  
appuyé par Mme Marie-Ève Tremblay, conseillère,  
et résolu que la séance soit levée à 20 heures 50.

Adoptée à l'unanimité

---

Me Julie Marchand  
Greffière

---

Annie Pronovost  
Mairesse

ANNEXE A

Liste des préposés aux constats d'infraction  
pour l'application des règlements municipaux

Sylvie Genest  
Sabrina L'abonné  
François Turner  
Josée Lupien  
Linda Boutin  
Marie Sonia Malenfant  
Dany Desilet  
Dany Filteau